



*Service : Secrétariat Général  
Naïma CHEMOURI-SACY  
Tél : 04.66.72.90.58  
Réf : CM-07-05-2025*

**Documents**  
**22 à 25**

**COMMUNE DE LUSSAN**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 MAI 2025**

Nombre de membres en exercice : 9  
Nombre de membres présents : 5  
Nombre de membres représentés : 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 07 mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Lussan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la Présidence de M. Jean-Marc FRANCOIS, Maire.

**Présents** : Madame Mireille FEI DA SILVA, et Messieurs, Jean-Marc FRANCOIS, Michel DALVERNY, Jean-François PERRET et Guillaume DIVOL.

**Représentés** : Mesdames Emmanuelle VALLET (représentée par Mme Mireille FEI DA SILVA), Ghislaine VERDIER (représentée par M. Jean-Marc FRANCOIS) et monsieur Arnaud HINCELIN (représenté M. Jean-François PERRET).

**Absent** : Madame Fanny GRACI

**Date de la convocation** : 30 avril 2025

**Secrétaire de séance** : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, monsieur Jean-François PERRET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

### **Ordre du jour :**

- 1 -Désignation d'un secrétaire de séance
- 2-Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 avril 2025
- 3-Projet LIFE TERRA MUSIVA-Signature d'un contrat de gestion concerté
- 4-Projet de préemption sur la vente d'un terrain pour la réalisation d'un jardin paysager dans le hameau de la Lèque.
- 5-Validation de l'organisation du temps scolaire à l'école de Lussan
- 6-Proposition d'adoption des statuts de l'association pour la création d'un PNR des Garrigues gardoises

### **Ordre du jour modifié :**

- Proposition de suppression du point 4 de l'ordre du jour initial
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal de la séance du 08 avril 2025
- Projet LIFE TERRA MUSIVA-Signature d'un contrat de gestion concerté
- Validation de l'organisation du temps scolaire à l'école de Lussan
- Proposition d'adoption des statuts de l'association pour la création d'un PNR des Garrigues gardoises

### **2025-22-LECTURE APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 08 AVRIL 2025 ET SES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire rappelle les points délibérés lors de la séance du 08 avril 2025 et demande à l'assemblée si des précisions, observations doivent être apportées. Aucune remarque n'est faite lors de la séance.

Le Conseil Municipal,

Approuve à l'unanimité le compte-rendu de séance du 08 avril 2025 et ses délibérations.

Vote à l'unanimité

### **2025-23-PROJET LIFE TERRA MUSIVA-SIGNATURE D'UN CONTRAT DE GESTION CONCERTEE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée **les Garrigues Gardoises : un territoire riche en biodiversité** Situé entre les gorges du Gardon et celles de la Cèze, ce territoire abrite une mosaïque de milieux naturels et près de 400 km<sup>2</sup> de sites classés Natura 2000, protégeant des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

**Le projet européen LIFE Terra Musiva** Lancé en janvier 2022 vise à renforcer la conservation des milieux naturels menacés du territoire. Grâce au soutien financier de la Commission Européenne, de la Région Occitanie et de plusieurs partenaires, de nombreuses actions de préservation sont mises en œuvre, notamment sur les milieux ouverts, boisés et humides.

**La conservation des milieux ouverts méditerranéens** Les pelouses à brachypode rameux et autres habitats ouverts sont essentiels à la biodiversité. Cependant, leur recul depuis les années 1950, lié à la diminution du pastoralisme, entraîne une fermeture des milieux par colonisation arbustive. Leur préservation passe par l'entretien régulier via le pâturage et des interventions mécaniques (débroussaillage, broyage, arrachage).

**Implication de la commune de Lussan** Depuis 2022, la commune de Lussan travaille avec le Syndicat mixte des gorges du Gardon pour restaurer et préserver ces milieux ouverts. Des travaux ont été réalisés lors des hivers 2023/2024 et 2024/2025, intégralement financés par le

projet LIFE Terra Musiva. De plus, un pigeonnier a été aménagé sur le Devois de Bouissas. Le 22 mai 2024, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la signature d'un contrat de gestion concertée avec le SMGG pour pérenniser ces actions. Il reste à valider la typologie du contrat retenu (Obligations Réelles Environnementales, convention, bail) et plus particulièrement la durée du bail). Monsieur le maire souhaite toutefois avoir quelques précisions notamment sur l'entretien des terrains et qui en aura la charge pendant la durée de la convention

Vote à l'unanimité

### **2025-24-VALIDATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE A L'ECOLE DE LUSSAN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'école de Lussan souhaite modifier ses horaires. Rester dans le cadre de la semaine de 4 jours mais ajuster les horaires hebdomadaires de manière pérenne. Cette modification doit se faire dans le cadre réglementaire :

En effet, la définition des horaires scolaires relève de la compétence de l'autorité académique, et seules seront examinées, comme le prévoit la réglementation, les propositions conjointes de l'école et de la municipalité. Les nouveaux horaires : 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 seront appliqués à partir de la rentrée prochaine et seront ainsi adaptés au regroupement des deux cantines en une seule à Fons sur Lussan.

Vote à l'unanimité

### **2025-25- PROPOSITION D'ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION POUR LA CREATION D'UN PNR DES GARRIGUES GARDOISES**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'un projet soutenu par les Amis du PNR des Garrigues lors de leur Assemblée Générale en 2024, les Amis du PNR ont décidé d'organiser une rencontre avec les élus favorables à la création d'une association de préfiguration du Parc Naturel Régional des Garrigues Gardoises. Cette rencontre, tenue en avril 2025 au prieuré Saint Nicolas, a été une réussite, notamment grâce à l'accueil favorable des élus.

Adoption des statuts par les communes : Afin de concrétiser cette initiative, il est nécessaire qu'un nombre significatif de communes adopte les statuts de l'association avant la réunion constitutive, prévue le 6 juin à Pouzilhac. Une proposition de statuts a été transmise le 19 avril par Xavier Gayte et Thierry Astier. Pour l'adhésion à cette association de préfiguration chargée entre autre de définir une charte pour le PNR, cotisation de 100 € est demandée. Cette adhésion n'engage pas la commune pour son intégration future dans le PNR.

Vote à l'unanimité

### **Questions diverses et informations ....**

#### **➤ PROJET DE REALISATION D'UN JARDIN PAYSAGER DANS LE HAMEAU DE LA LEQUE NECESSITANT LA PREEMPTION SUR LA VENTE D'UN TERRAIN**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le droit de préemption sur un bien en vente en zone urbaine du PLU peut s'appliquer dans le cas où un projet d'aménagement est proposé.

La partie Est du hameau de La Lèque est caractérisée par un regroupement des habitations actuelles et anciennes sans espace libre public. Il est donc proposé de réaliser sur la parcelle A

207 un jardin paysager qui sera donc accessible pour tous les habitants ou visiteurs. Pour cela il est nécessaire de faire préemption sur cette parcelle actuellement en vente. Le montant total de la transaction est de 6000 €. Une délibération prise en début de mandat donnant la compétence au maire pour mener à bien ce type de projet, les formalités administratives nécessaires ont commencé à être mises en place.

➤ **OPERATION N° 25-059 HAMEAU DE LAURON**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à la demande de la mairie les études nécessaires à un projet de mise en discrétion des réseaux secs du hameau de Lauron sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG actuellement Territoires d'énergie) a été lancé. Toutefois deux autres demandes avaient été faites concernant une seconde tranche de travaux dans La Lèque ainsi que dans Malataverne de même qu'au mas Bousquette au pied de Lussan : Une décision sera prise lorsque toutes les propositions seront transmises permettant un choix dans les priorités en fonction des moyens dont dispose la commune.

**Monsieur le Maire lève la séance à 20h30**

**L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie**

Le Maire,  
Jean Marc FRANÇOIS

